

CONDITIONS DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT

« 500 € remboursés avec Darty »

Article 1 – Organisation

La société SCHÜLLER KÜCHEN DISTRIBUTION France, 50 avenue d'Alsace, 68000 Colmar (ci-après la « Société Organisatrice »), organise, pour le compte de Darty, une opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « 500 € remboursés avec Darty » (ci-après l'« Opération »).

L'Opération se déroule exclusivement dans les magasins Darty participants (ci-après les « Points de vente participants ») et en deux phases :

- **Phase 1, du 1er octobre 2026 à 00h00 au 31 octobre 2026 à 23h59 (heure de Paris) :** achat de la cuisine et Pré-inscription sur le Site.
- **Phase 2, du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2027 à 23h59 (heure de Paris) :** Finalisation de la participation, réservée aux Participants dont la Pré-inscription a été validée.

Article 2 – Définitions

- **Offre :** remboursement partiel différé de 500 € TTC, versé par virement bancaire, pour l'achat d'une cuisine IANA dans les conditions du présent règlement.
- **Participant :** toute personne physique remplissant les conditions de l'article 4 et ayant effectué une Pré-inscription.
- **Site :** <https://cuisine-iana-offre-remboursement.com/>
- **Pré-inscription :** inscription en ligne sur le Site pendant la Phase 1, accompagnée du bon de commande, qui détermine le rang du Participant.
- **Finalisation :** confirmation, sur le Site, de la livraison de la cuisine figurant sur le bon de commande, par le dépôt du bordereau de livraison et du procès-verbal de réception signé.

Article 3 – Description de l'Offre

L'Offre consiste en un remboursement de 500 € TTC pour tout achat d'une cuisine IANA (modèles concernés en annexe) d'une valeur minimale de 12 000 € TTC, hors pose et hors livraison, dans un Point de vente participant, entre le 1er et le 31 octobre 2026 inclus.

L'Offre est limitée aux 80 premiers Participants dont la Pré-inscription est validée (article 6). Toute participation au-delà de la quatre-vingtième Pré-inscription validée ne sera pas traitée et ne donnera lieu à aucun remboursement. L'Offre n'est pas cumulable avec les autres opérations promotionnelles en cours.

Article 4 – Conditions de participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine.

Sont exclus : les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles, toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que toute personne morale de droit public.

Une seule participation est autorisée par personne, par foyer, par IBAN et par numéro de bon de commande. Toute participation supplémentaire sera rejetée.

Le Participant doit disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. La participation se fait exclusivement en ligne sur le Site.

Article 5 – Comment bénéficier de l'Offre

Phase 1 (du 1er au 31 octobre 2026)

1. Acheter une cuisine IANA d'une valeur minimale de 12 000 € TTC dans un Point de vente participant, parmi les modèles listés en annexe.
2. Se pré-inscrire sur le Site, avant le 31 octobre 2026 à 23h59, en fournissant l'ensemble des informations demandées : nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone portable, bon de commande, IBAN et BIC (pour le remboursement par virement bancaire).

Phase 2 (du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2027)

3. Seuls les 80 Participants ayant reçu l'email de confirmation de leur Pré-inscription peuvent finaliser leur participation. Après la livraison de la cuisine, ils doivent se rendre sur le Site pour déposer le bordereau de livraison et le procès-verbal de réception signé, au plus tard le 31 décembre 2027 à 23h59.

Le respect de l'intégralité de ces étapes est obligatoire. Toute participation incomplète, non conforme ou finalisée après le 31 décembre 2027 sera refusée et ne donnera droit à aucun remboursement.

Article 6 – Sélection des 80 premiers Participants

Les 80 premiers Participants sont déterminés selon l'horodatage de leur Pré-inscription sur le Site, sous réserve de sa validation par la Société Organisatrice.

Chaque Pré-inscription est vérifiée. Une Pré-inscription conforme est confirmée par email. Une Pré-inscription non conforme (bon de commande incorrect ou illisible, informations manquantes, etc.) est rejetée : la place ainsi libérée redevient disponible pour un autre Participant, dans la limite de la durée de la Phase 1.

L'Opération est clôturée dès que 80 Pré-inscriptions ont été validées. Toutefois, des Pré-inscriptions peuvent encore être enregistrées sur le Site tant que des Pré-inscriptions antérieures sont en attente de vérification. Si le quota de 80 est atteint, ces Pré-inscriptions seront rejetées au motif qu'elles sont arrivées trop tardivement.

Article 7 – Versement du remboursement

Le remboursement est versé par virement bancaire dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la Finalisation, sous réserve de la conformité du dossier.

Il n'est pas dû si la commande est annulée, ou si la cuisine est retournée ou remboursée avant le versement. Le compte bancaire doit être ouvert au nom du Participant.

Article 8 – Fraude

Toute fraude, fausse déclaration, falsification de document ou participation multiple entraîne l'exclusion du Participant et l'annulation de son remboursement, sans préjudice de poursuites éventuelles. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire. Le Participant est invité à conserver ses preuves d'achat originales, qui pourront lui être réclamées ultérieurement.

Article 9 – Modification, annulation et responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, écourter, proroger, suspendre ou annuler l'Opération, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Toute modification fera l'objet d'une information sur le Site.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements liés à Internet ou aux réseaux de télécommunication (indisponibilité du Site, perte ou retard de données, défaut de réception d'un email, etc.). Les frais de participation à l'Opération (connexion Internet, etc.) ne sont pas remboursés.

Article 10 – Données personnelles

Les données collectées via le Site sont traitées par la Société Organisatrice, responsable de traitement, aux seules fins de gestion de l'Opération et du versement du remboursement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités, puis pendant les délais légaux. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation, exercé à l'adresse info@cuisine-iana-offre-remboursement.com. Il peut également saisir la CNIL.

Article 11 – Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute réclamation doit être adressée à info@cuisine-iana-offre-remboursement.com au plus tard [2 mois] après la fin de la Phase 2. À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux déterminés par la loi.

Article 12 – Disponibilité du règlement

Le règlement est disponible gratuitement et uniquement en ligne sur le Site. La participation implique son acceptation pleine et entière.